

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE DE CHAUCHIGNY

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un et le neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Chauchigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle périscolaire, sous la présidence de Richard BRUGGER, Maire.

Présents: M. Richard BRUGGER, M. Pascal FASSERT, Mme Aline CARPENTIER, Mme Emilie SIMON, M. Maxime VALLOT, Mme Lucie BRULEY.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): M. Olivier PETIT

Absent(e)(s) : /

Ont donné pouvoir: M. FERTE Christian à M. Richard BRUGGER

M. Matthieu BLASSON à Mme Aline CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Lucie BRULEY

I- TERRAIN DE JEUX: DEVIS TERRASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle, concernant la création d'une aire de jeux, l'offre de prix initiale de l'entreprise AJ3M pour 35328.30 € HT soit 42393.96€ TTC. Il indique que l'entreprise a demandé que les travaux de terrassement sortent de leur offre et soient réalisés par une entreprise locale. Cette prestation de terrassement étant sortie, le nouveau devis de l'entreprise AJ3M s'élève à 28882.80€ HT soit 34659.36€ TTC.

L'entreprise Profil TP, après discussion, a confirmé réaliser cette prestation de terrassement pour l'aménagement des aires de jeux et de cordage pour un montant de 6468.45€ HT (au lieu des 6446€ HT proposé initialement par AJ2M). Le Maire indique avoir aussi demandé le chiffrage d'un boulodrome et de la remise à niveau (déblais et remblais) du terrain autour de la salle périscolaire. Le montant total des travaux à réaliser par l'entreprise Profil TP s'élève à 11238.45€ HT soit 13486.14€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer :
 - le devis de l'entreprise AJ3M pour 28882.80€ HT soit 34659.36€ TTC,
 - le devis de l'entreprise Profil TP pour 11238.45€ HT soit 13486.14€ TTC.

Le Conseil Municipal choisit le panneau en forme de feuille et les motifs de sol "insects".
L'engazonnement sera réalisé à la suite de la remise à niveau du terrain.

II- DETR VOIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'état subventionne en 2022 les travaux de voirie au titre de la DETR. Le Maire propose de présenter un dossier d'aménagement de la rue du Bout des Haies de la RD 78 jusqu'à l'impasse privée et pour la construction de puisards au niveau des propriétés de Mme Chapovaloff et M. Mme Goudot.

III- REMPLACEMENT DES ELUS DEMISSIONNAIRES AUX SDEA ET SDDEA

DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT AU SDDEA

VU les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 24,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2,

Considérant que la Commune de CHAUCHIGNY a transféré une ou plusieurs compétences au SDDEA, et est à ce titre membre du SDDEA.

Vu la démission de Monsieur Jean-Paul BLASSON de ses fonctions de conseiller municipal, le Maire demande au Conseil Municipal de CHAUCHIGNY de désigner un nouveau délégué suppléant au titre de sa représentation aux instances du SDDEA pour la compétence Eau potable, étant précisé, que cette désignation intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

A ce titre, pour la désignation au siège de délégué suppléant pour la compétence Eau potable, les candidatures sont les suivantes :

	Noms	Prénom
1	CARPENTIER	Aline

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir recouru au vote :

Il a été procédé à la désignation au scrutin secret du poste de délégué suppléant et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne,

1°) PREND ACTE des résultats du scrutin donnés par le Maire :

- Nombre de votants : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 8

2°) ENTERINE la désignation du membre suppléant ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin :

	Noms	Prénoms
1	CARPENTIER	Aline

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE AU SDEA

Vu la démission de Monsieur Hubert MARCILLY de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, le Maire demande au Conseil Municipal de CHAUCHIGNY de désigner un nouveau délégué titulaire au titre de sa représentation aux instances du SDEA, étant précisé, que cette désignation intervient par un vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

A ce titre, pour la désignation au siège de délégué titulaire, les candidatures sont les suivantes :

	Noms	Prénoms
1	CARPENTIER	Aline

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir recouru au vote :

Il a été procédé à la désignation au scrutin secret du poste de délégué titulaire et que chacun des conseillers municipaux participant au vote a déposé un bulletin dans l'urne,

1°) PREND ACTE des résultats du scrutin donnés par le Maire :

- Nombre de votants : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 8

2°) ENTERINE la désignation du membre titulaire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin :

	Noms	Prénoms
1	CARPENTIER	Aline

IV- DIVERS

➤ Suite à la visite du bâtiment périscolaire par le Docteur de la PMI, le Maire précise qu'il demande de clôture l'espace entre l'angle du bâtiment et la propriété Blasson côté parking.

➤ Le Maire demande au Conseiller s'ils ont tous reçu le courrier de M. et Mme Pierre Adam. Il précise que l'architecte saisis a contacté un bureau de contrôle pour mesurer l'intensité du bruit (DBA) généré par l'unité de chauffage de la salle périscolaire. Un rapport nous sera remis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.